## INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO ET DU RWANDA

## SITUATION AU COURS DE L'ANNEE 1963

## **AFRIQUE**

Le siège de Bruxelles de l'Institut étant déchargé de l'administration des Parcs Nationaux, il n'existe plus de contacts avec les stations et ce n'est que par des voies indirectes seulement que parviennent quelques renseignements sur la situation.

Au point de vue de la conservation de la flore et de la faune, la situation paraît satisfaisante. Quelques visiteurs, qui ont pu se rendre au Parc National Albert, sont unanimes à confirmer l'abondance des animaux aperçus. Le braconnage ne paraît donc pas avoir pris une allure inquiétante comme on pouvait l'appréhender. Il en est de même au Parc National de la Garamba et au Parc National de la Kagera (Rwanda).

Par contre, en ce qui concerne l'administration, l'absence de dirigeants expérimentés entraîne une dégradation progressive de la situation tant sur le plan de l'organisation que sur celui de la discipline. Il faut cependant reconnaître que l'absence de ressources financières suffisantes ne rend pas la tâche des conservateurs facile. Les crédits que le Gouvernement central de Léopoldville et le Gouvernement du Rwanda peuvent consacrer aux Parcs Nationaux, ne permettent guère plus que le paiement des salaires du personnel. L'équipement des gardes, l'entretien du charroi, du matériel et des bâtiments en pâtissent inévitablement.

Les autorités de Léopoldville ne méconnaissent pas ces problèmes et s'efforcent d'y remédier. Elles souhaiteraient reconstituer un cadre de techniciens expérimentés et, en attendant, elles ont chargé M. A. ORY, le seul membre encore présent de l'ancien cadre des conservateurs, de procéder à une réorganisation administrative du Parc National Albert. M. ORY était encore récemment conservateur technicien au Parc National de la Garamba.

La situation actuelle au Parc National de l'Upemba (Katanga) est totalement inconnue. Au mois de février, un colloque sur les problèmes biogéographiques du Parc National de l'Upemba, s'est tenu à Elisabeth-ville, sous les auspices de l'Université locale. Ce colloque avait pour but de promouvoir la continuation des recherches scientifiques dans ce Parc National.

Les Parcs Nationaux ont bénéficié de différentes interventions étrangères. Ainsi, le Parc National de la Kagera a reçu un don de 200.000 Fr rwandais de la Fondation pour Favoriser l'Etude scientifique des Parcs Nationaux (belge) et un autre don de 1.000 Dollars de la New York Zoological Society (U.S.A.). L'UNESCO (Paris) a acquis et fait acheminer sur place un camion pour le Parc National Albert, un tracteur ainsi qu'une faucheuse rotative pour le Parc National de la Garamba, tandis que la Zoologische Gesellschaft Frankfurt a/Main, accordait un crédit de 13.480 D.Mark pour permettre d'acheter un véhicule tous terrains destiné au Parc National de la Garamba.

A plasieurs reprises au cours de l'année, le Président a eu des entretiens avec M. TSHIALA-MUANA, Ministre de l'Agriculture du Gouvernement du Congo, duquel dépend l'Institut. Ces conversations ont souligné une parfaite identité de vues entre Léopoldville et Bruxelles.

Bien qu'à une cadence ralentie, la recherche scientifique s'est poursuivie. Le Révérend Père M.-J.CELIS, Professeur de Zoologie de l'Ecole Normale Supérieure Agricole et Vétérinaire de Butembo, a réalisé une deuxième expédition au Parc National Albert, axée sur l'exploration de la faune endogée d'altitude. Les aires explorées étaient situées au Ruwenzori et au Tshiaberimu. D'autre part, M. G.TROUPIN, Botaniste à l'Institut pour la Recherche scientifique en Afrique centrale (IRSAC), a complété sa documentation sur la flore et les associations végétales du Parc National de la Kagera, dont il a entamé l'étude depuis plusieurs années. Ces deux chercheurs ont bénéficié de l'aide financière de la Fondation pour Favoriser l'Etude scientifique des Parcs Nationaux et d'un mécène anonyme.

Il convient de souligner les excellentes dispositions que montrent les autorités africaines à l'égard de la protection de la Nature et des Parcs Nationaux en particulier. Il entre, notamment, dans les intentions des autorités du Gouvernement congolais de reprendre le projet de constitution d'un Parc National dans la grande forêt de la cuvette centrale. Cette réserve naturelle intégrale qui avait déjà été dénommée "Parc National de la Salonga ", avait fait l'objet d'enquêtes et de mesures préparatoires peu avant l'indépendance. De son côté, le Gouvernement rwandais aurait l'intention d'étendre le régime de la réserve naturelle intégrale à la plus grande partie du Territoire-annexe du Parc National de la Kagera et d'étendre celui-ci en y englobant des régions, partiellement lacustres, situées au Sud de ses limites.

Une conférence de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources s'est tenue à Nairobi (Kenya) au mois de septembre. Le Gouvernement du Congo s'y était fait représenter. M. J-P.HARROY et M. Ch.VANDER ELST, membres de la Commission de l'Institut, ainsi que M. H.J.COOLIDGE, ancien membre de la Commission et MM. F.BOURLIERE, K.CURRY LINDAHL (Suède), collaborateurs scientifiques, ont participé aux travaux de cette Conférence. A l'occasion de leur voyage; ces personnalités, ainsi que des membres de la Commission Internationale des Parcs Nationaux, ont visité le Parc National Albert. M.Ch.VANDER ELST s'est également rendu au Parc National de la Kagera.

Au cours de cette conférence un hommage a été rendu aux autorités congolaises pour leur action en faveur de la conservation des Parcs Nationaux. Les délégués Congolais ont marqué leur volonté d'y maintenir le concept de protection intégrale tel qu'il avait été conçu dès l'origine de la création de ces parcs au Congo. L'orientation scientifique des Parcs Nationaux du Congo et du Rwanda, et les résultats obtenus, ont été cités, par certains orateurs, comme un exemple qui devrait être suivi par tous les autres pays.

## EUROPE

Une nouvelle législation sur l'organisation statutaire de l'Institut n'étant pas intervenue, les prérogatives des Collèges directeurs (Commission administrative, Comité de Direction, Comité Financier), ainsi que celles du Président et du Secrétaire de la Commission, restent toujours valables.

De nouveaux statuts sont étudiés par le Gouvernement du Congo. En attendant les modifications, que ces statuts apporteront à la structure de l'institution, les autorités congolaises ont manifesté leur désir de voir le siège de Bruxelles poursuivre ses tâches scientifiques comme par le passé.

Le Comité de Direction s'est réuni quatre fois au cours de l'année 1963. En raison de l'absence de décisions à prendre sur les principes ou l'organisation de l'Institut, il n'a pas été jugé opportun de réunir la Commission Administrative.

En raison du peu d'importance des opérations, le Comité Financier a demandé à être déchargé de sa mission. Les membres de ce Comité ont été informés qu'une telle décision ressortissait de la compétence du Gouvernement de Léopoldville auquel leur demande serait communiquée.

L'organisation du siège de Bruxelles s'est vue profondément modifiée par l'intervention de circonstances nouvelles. Depuis le mois d'octobre 1961 et au cours de l'année 1962, le personnel de l'Institut et ses activités scientifiques étaient finances à l'intervention de l'Institut belge pour l'encouragement de la Recherche scientifique Outre-Mer (IBERSOM). Cette institution a été supprimée par le Gouvernement belge le 31 décembre 1962 et, de ce fait, les créalts nécessaires ne furent plus obtenus.

Le Ministère belge de l'Education Nationale et de la Culture fit alors la proposition d'engager pour un an, sous contrat, les membres du personnel scientifique de l'Institut; cet arrangement étant financé par les indemnités de licenciement réservées à l'intention de ce personnel. Les membres de celui-ci, n'ayant d'autre solution pour poursuivre leur carrière, acceptèrent. Seuls le Secrétaire du Comité de Direction et un autre membre du personnel estimèrent ne pouvoir accepter ces conditions. De ce fait, il fut mis fin à leurs services. Toutefois, le Secrétaire du Comité de Direction continue à assister l'Institut bénévolement.

Il a été convenu que ce personnel, tout au moins pendant cette période transitoire, poursuivrait ses tâches antérieures, c'est-à-dire, la mise en valeur des matériaux scientifiques des Parcs Nationaux. Un membre de cette équipe est affecté aux travaux administratifs entraînés par les études et assure la conservation et la surveillance du patrimoine de l'Institut à Bruxelles.

L'effectif, qui s'est fortement amenuisé au cours des dernières années, est composé de : 1 biologiste (en mission pour la F.A.O.), 1 botaniste, 1 entomologiste, 2 entomologistes-adjoints, 1 agent administratif et 8 préparateurs. Ce cadre réduit, limite considérablement les possibilités de travail.

Lors des tractations, intervenues entre le Ministère belge de l'Education Nationale et l'Institut, le financement des travaux scientifiques paraissait devoir être assuré par de Ministère. Au moment où le présent document est établi (décembre 1963), aucun crédit n'a été obtenu. Cependant, l'Institut, fort des perspectives qu'on lui avait laissé entrevoir, a poursuivi l'exécution de son programme notamment dans le domaine de l'impression des études. Actuellement l'Institut est débiteur d'un montant de 597.395 Fr envers son imprimeur.

On ignore encore quel sera le statut des membres du personnel et comment seront poursuivis les travaux au cours de l'année 1964.

Budgétairement la situation de l'Institut, à Bruxelles, reste précaire, puisqu'il ne dispose plus d'autres ressources que les rentrées obtenues par la vente des publications. Ces rentrées permettent tout au plus de faire face à certaines dépenses administratives (assurances, entretien, éclairage, chauffage, frais postaux).

Comme par suite de l'inexistence d'un budget régulièrement alimenté il n'était plus possible à l'Institut de payer la location des locaux qu'il occupe, le Gouvernement belge est revenu, une nouvelle fois, sur ses intentions de le déposséder de ces locaux situés dans le bâtiment qui avait été dénommé " Centre des Instituts belges d'Afrique ". La position des institutions visées a été défendue par le Gouvernement du Congo et finalement un arrangement est intervenu. Depuis le mois de juin, l'Institut occupe des locaux plus modestes dans le même bâtiment.

Par suite des circonstances, le siège de Bruxelles a vu se réduire considérablement ses activités. Celles-ci, en dehors des habituels travaux de préparation des matériaux et de l'étude des collections, se limitent à répondre aux demandes de renseignements et de documentation, toujours nombreuses, ainsi qu'à la correspondance avec les collaborateurs scientifiques étrangers, actuellement au nombre de 107.

Les travaux d'impression des publications scientifiques représentent néanmoins encore une activité importante. Comme les crédits nécessaires semblaient devoir être obtenus, l'impression des études s'est poursuivie à peu près normalement. Aussi, 12 fascicules ont pû encore être publiés au cours de l'année 1963. Une fois encore, on se trouve dans l'incertitude de disposer, dans l'avenir, des crédits nécessaires à ces impressions. Celles-ci sont à nouveau arrêtées, comme est arrêtée la recherche de spécialistes disposés à accepter l'étude de matériaux. Une étude est à la composition chez l'imprimeur, 21 sont en instance d'impression, d'autres manuscrits sur les études en cours vont inévitablement être déposés. L'Institut est moralement engagé visavis des collaborateurs scientifiques, qui, pour la plupart bénévolement, ont accepté d'étudier ses collections et en échange escomptent la publication rapide de leurs études.

Depuis l'accession du Congo à l'indépendance, en 1960, le siège de Bruxelles de l'Institut a eu à faire face à des difficultés de tous ordres. En dépit de ces conditions peu encourageantes et dans les limites où les possibilités en étaient laissées, les activités ont été néanmoins maintenues aussi largement que le permettait un personnel se réduisant de plus en plus. On ignore dans quelles mesures cela sera encore possible dans les années à venir. Les conditions faites aux membres du personnel scientifique tendent à le soustraire à l'autorité de l'Institut. Celui-ci, faute de moyens financiers, est incapable de s'opposer à cette perte, et il est menacé de voir la mise en valeur des matériaux scientifiques échapper à sa direction.